



## **Déclaration jointe des Présidents de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe**

### ***Affronter la crise économique : la reprise exige une coopération renforcée entre tous les niveaux de gouvernement***

La crise financière et économique qui secoue l'Europe depuis 2008 est loin d'être terminée : certaines collectivités locales et régionales se battent pour rembourser des emprunts toxiques, alors que d'autres font face à la faillite ; beaucoup continuent de pâtir des réductions de leurs budgets faites dans le cadre de programmes d'austérité nationaux, alors qu'en même temps, elles font face à de nouvelles responsabilités et des dépenses sociales supplémentaires.

A cet égard, l'Assemblée parlementaire a adopté la Résolution 1886 (2012) sur « L'impact de la crise économique sur les collectivités locales et régionales » sur la base d'un rapport établi par le rapporteur général sur les pouvoirs locaux et régionaux, Sir Alan Meale (Royaume-Uni, SOC).

Le Congrès a également adopté la Résolution XXX (2013) et la Recommandation XXX (2013) sur les « réponses des collectivités locales et régionales à la crise économique » sur la base d'un rapport établi par les rapporteuses Barbara Toce (Italie, L, SOC) et Svetlana Orlova (Fédération de Russie, R, PPE/CCE).

A la fois l'Assemblée parlementaire par l'intermédiaire de sa commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, et le Congrès par l'intermédiaire de sa Commission de la gouvernance et de sa Commission des questions d'actualité continueront de suivre de près la situation financière et les capacités d'action des collectivités locales et régionales, et d'attirer l'attention des gouvernements nationaux sur la situation critique de ces dernières.

Bien que dans l'ensemble, ils connaissent bien la vulnérabilité des collectivités territoriales face à la situation de crise actuelle, les gouvernements nationaux n'ont pas créé à ce jour les conditions leur permettant de continuer d'assumer leurs responsabilités et de rester pleinement opérationnelles.

Sur cette toile de fond, nous soulignons l'importance de collectivités territoriales solides pour le bon fonctionnement des démocraties, l'efficacité de la délivrance des services, la dynamique des économies locales et régionales, ainsi que pour la cohésion sociale et :

1. Invitons les gouvernements et parlements nationaux et régionaux de tous les Etats membres du Conseil de l'Europe :
  - à faire de la question des budgets locaux et régionaux sains et durables une priorité nationale et à organiser régulièrement des échanges de vues entre tous les acteurs concernés, y compris les organes législatifs et exécutifs à tous les niveaux de gouvernement (national, régional et local) ;
  - à appliquer d'éventuelles modifications aux systèmes de financement locaux et aux dépenses publiques avec la plus extrême transparence et à consulter les collectivités locales et régionales dans la préparation de toutes décisions nationales ayant un impact sur les budgets locaux, puisque ce sont elles qui savent le mieux comment les éventuels effets pourraient être compensés et qui doivent s'approprier les décisions pertinentes afin de les mettre en œuvre efficacement ;
  - à veiller à ce que les divers changements appliqués aux systèmes locaux de financement public soient compatibles avec les dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale (STCE n° 122) et d'autres normes du Conseil de l'Europe, telles que les Recommandations du Comité des Ministres Rec(2004)1 sur la gestion financière et budgétaire aux niveaux local et régional et la Recommandation (2005)1 relative aux ressources financières des collectivités locales et régionales ;

- à encourager la coopération verticale et horizontale entre tous les partenaires en vue d'identifier et d'appliquer des solutions innovantes et rentables pour apporter des réponses à la crise impliquant également les partenaires privés et la société civile chaque fois que l'occasion se présente ;
  - à cesser de recentraliser les responsabilités sous prétexte de répondre à la crise et à conserver plutôt le dispositif des compétences décentralisées tout en dotant les collectivités locales et régionales de budgets adéquats étant donné que la prise de décision décentralisée permet souvent de traiter plus efficacement des questions locales;
  - à permettre aux collectivités locales de garder des services municipaux de la plus haute qualité possible à des prix abordables et de cibler le plus possible l'offre de prestations et services sociaux ;
  - à poursuivre leurs efforts pour renforcer l'autonomie fiscale aux niveaux local et régional, tout en évitant de procéder à des réductions disproportionnées et inappropriées dans les transferts de l'Etat vers les collectivités locales et régionales ;
2. Nous engageons à encourager un renforcement de la coopération et de la consultation entre différents niveaux de gouvernement en vue d'élaborer des réponses efficaces à la situation de crise actuelle et d'améliorer la résilience des collectivités locales et régionales ;
3. Nous engageons à continuer d'accorder la plus grande attention à la situation des collectivités locales et régionales et à poursuivre notre coopération dans ce domaine de manière à garantir que la voix de « la Grande Europe » soit entendue, lorsqu'il s'agit de préserver la capacité d'action des collectivités locales et régionales qui sont les institutions démocratiques les plus proches des citoyens et représentent en conséquence les fondements de la démocratie européenne.

Strasbourg, 29 octobre 2013

Jean-Claude Mignon  
Président de l'Assemblée parlementaire  
du Conseil de l'Europe

Herwig van Staa  
Président du Congrès des pouvoirs locaux et  
régionaux du Conseil de l'Europe

